



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 28.10.2022
Date d'échéance prévue: 28.10.2023
Numéro de publication: UP04-0000004639

Entité de publication
Zwahlen et Mayr S.A., Route Industrielle 18, 1860 Aigle

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Zwahlen et Mayr S.A.

Organisation concernée:

Zwahlen et Mayr S.A.
CHE-108.107.754
Route Industrielle 18
1860 Aigle

Indications concernant l'assemblée générale:

17.11.2022, 17:30 heures, Zwahlen et Mayr SA
Rte de l'industrie 18
1860 AIGLE

Texte d'invitation/ordre du jour:

Assemblée Générale extraordinaire du 17 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale
extraordinaire

le jeudi 17 novembre 2022 à 17.30 h à la cantine de l'usine, Route Industrielle 18, 1860
Aigle

(liste des présences dès 17.00 h)

Ordre du jour avec propositions du Conseil d'Administration

1. Changements au sein du Conseil d'administration

Proposition 1 : Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de révoquer
M. Roberto Raggiotto avec effet au 17.11.2022.

M. Roberto Raggiotto a été nommé administrateur de Zwahlen et Mayr SA en 2012 en
tant que représentant du Groupe Cimolai. Sa nomination dépendait dès lors de son
engagement auprès du groupe Cimolai. Etant donné que M. Roberto Raggiotto ne
travaille plus pour la société Cimolai SpA depuis le 26 septembre 2022, il ne répond plus

à ce critère. M. Raggiotto ayant refusé de démissionner, le Conseil d'administration doit donc proposer à l'Assemblée générale de le révoquer.

Proposition 2 : Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de nommer M. Christian Charpin avec effet au 17.11.2022.

Pour remplacer M. Roberto Raggiotto en tant qu'administrateur de Zwahlen et Mayr SA, le Conseil d'Administration propose d'élire M. Christian Charpin, directeur coordinateur de l'unité Constructions métalliques, et adjoint de l'administrateur délégué, jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire de la société qui se déroulera en avril 2023.

2. Remplacement de M. Roberto Raggiotto au comité de rémunération.

Proposition : Le Conseil d'administration propose de nommer M. Christian Charpin au comité de rémunération en remplacement de M. Roberto Raggiotto. Cette nomination est également valable jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire de la société.

3. Divers

Informations :

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale extraordinaire que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre, d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art. 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale extraordinaire du 17.11.2022 est disponible. Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

Aigle, le 20 octobre 2022